

## Moniteur BioSart 100 pour le dénombrement microbiologique des colonies de germes et l'analyse. Paquet de 48 unités

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 13.09.2017           |
| 1.8     | 07.06.2018        | SAG-RG000005      | Date de la première version publiée: 23.05.2016 |

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

|                     |   |  |
|---------------------|---|--|
| Nom commercial      | : | Moniteur BioSart 100 pour le dénombrement microbiologique des colonies de germes et l'analyse. Paquet de 48 unités |
| Code du produit     | : | 16401-47-06---K  |
| Nom de la substance | : | Filtres en nitrocellulose pour les media biologiques et Bio-sart/Diagnostique                                      |

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

|  |   |  |
|--|---|--|
| Société  | : | Sartorius France S.A.S.<br>2, rue Antoine Lavoisier<br>91410 Dourdan |
| Téléphone  | : | +330170625000  |
| Téléfax  | : | +330164597639  |
| Adresse e-mail de la personne responsable de FDS | : | Département CA-FM: Environment@sartorius.com                         |

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33.1.72.11.00.03 (Sartorius 29003) Canada: +1.800.579.7421 (Toll free) ou  
+1.215.207.0061 (Sartorius 29003)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

##### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

|                      |   |                            |   |
|----------------------|---|----------------------------|---|
| Conseils de prudence | : | <b>Prévention:</b><br>P210 | Tenir à l'écart de la chaleur/des étin- |
|----------------------|---|----------------------------|---|

## Moniteur BioSart 100 pour le dénombrement microbiologique des colonies de germes et l'analyse. Paquet de 48 unités

|         |                   |                   |                                      |
|---------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution:           |
| 1.8     | 07.06.2018        | SAG-RG000005      | 13.09.2017                           |
|         |                   |                   | Date de la première version publiée: |
|         |                   |                   | 23.05.2016                           |

P243

celles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

**Intervention:**

P372

Risque d'explosion en cas d'incendie.

P375

Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Article  
Nitrate de cellulose: 15 %, partie d'azote <= 12, 6 %.

#### Composants dangereux

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Si la personne est inconsciente par le gaz nitreux, placer en position de récupération.  
Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Seulement d'eau!

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Feus gazés et des vapeurs gazées sont possibles.  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

## Moniteur BioSart 100 pour le dénombrement microbiologique des colonies de germes et l'analyse. Paquet de 48 unités

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 13.09.2017           |
| 1.8     | 07.06.2018        | SAG-RG000005      | Date de la première version publiée: 23.05.2016 |

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Information supplémentaire : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Il y a la possibilité d'une formation du gaz nitrosé et d'un jet de flamme dans le cas du feu. Eteignez un feu de nitrocellulose avec plus de l'eau seulement.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Défense de fumer.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Bassez la nitrocellulose dispersée avec plus de l'eau, balayez timidement, enfermez dense la nitrocellulose.

### 6.4 Référence à d'autres sections

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne fumez pas pendant le travail. Éviter le choc et le frottement.
- Mesures d'hygiène : Ne fumez pas. Ne pas manger et boire pendant le travail.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans le conteneur d'origine. Protection de chaleur. Conservez dans l'emballage d'origine. Ne gardez pas le produit près de sources de feu et chaleur.

## Moniteur BioSart 100 pour le dénombrement microbiologique des colonies de germes et l'analyse. Paquet de 48 unités

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 13.09.2017           |
| 1.8     | 07.06.2018        | SAG-RG000005      | Date de la première version publiée: 23.05.2016 |

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : solide  
Couleur : dépendant du type  
Odeur : inodore  
Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : insoluble

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

## Moniteur BioSart 100 pour le dénombrement microbiologique des colonies de germes et l'analyse. Paquet de 48 unités

|         |                   |                   |                                      |
|---------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution:           |
| 1.8     | 07.06.2018        | SAG-RG000005      | 13.09.2017                           |
|         |                   |                   | Date de la première version publiée: |
|         |                   |                   | 23.05.2016                           |

---

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

#### 10.2 Stabilité chimique

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

#### 10.4 Conditions à éviter

#### 10.5 Matières incompatibles

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

---

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Information supplémentaire

##### Produit:

Remarques: Le produit ne contient aucune substance qui soit considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration présente.

---

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Donnée non disponible

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

#### 12.6 Autres effets néfastes

##### Produit:

Information écologique supplémentaire

: Remarques: Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

## Moniteur BioSart 100 pour le dénombrement microbiologique des colonies de germes et l'analyse. Paquet de 48 unités

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 13.09.2017           |
| 1.8     | 07.06.2018        | SAG-RG000005      | Date de la première version publiée: 23.05.2016 |

---

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

---

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### 14.4 Groupe d'emballage

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Marchandise non dangereuse selon l'ADR/RID, l'ADNR, le code IMDG, l'ICAO/IATA-DGR

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de : nwg ne pollue pas l'eau l'eau (Allemagne)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

---

### SECTION 16: Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**Moniteur BioSart 100 pour le dénombrement microbiologique des colonies de germes et l'analyse. Paquet de 48 unités**

|         |                   |                   |                                      |
|---------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution:           |
| 1.8     | 07.06.2018        | SAG-RG000005      | 13.09.2017                           |
|         |                   |                   | Date de la première version publiée: |
|         |                   |                   | 23.05.2016                           |

---

DE / FR